



Communiqué de Presse de la FSU, du SNASUB-FSU, du SNCS-FSU et du SNESUP-FSU

Au CTMESR et au CTU, la FSU acte les avancées et défend les revendications !

La FSU a acté positivement, au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et au comité technique des enseignants de statut universitaire (CTU), les avancées pour les carrières des personnels chercheurs, enseignants-chercheurs, assistants ingénieurs et ingénieurs (ITRF et ITA), bibliothécaires, conservateurs et conservateurs généraux de bibliothèques, que représente la transposition à leurs corps de fonctionnaires du protocole PPCR. Si celle-ci n'éteint pas nos revendications en matière salariale, elle va néanmoins dans le bon sens et représente un point d'appui pour d'autres avancées.

Pour toute la fonction publique, il faut qu'au-delà de la première mesure de dégel, un véritable plan de rattrapage de la valeur du point d'indice soit maintenant inscrit à l'ordre du jour pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées.

Concernant les corps de catégories A et A+ de l'enseignement supérieur et de la recherche, la FSU a porté l'exigence que tous bénéficient de mesures indiciaires. Cela a permis d'obtenir la revalorisation des carrières de tous les corps des filières IT/ITRF, des chargés de recherche et des maîtres de conférences et du premier grade des corps de directeurs de recherche et des professeurs d'université.

En plus des mesures annoncées le 12 janvier par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'action de la FSU lors de ces deux comités techniques a permis d'obtenir que des adaptations statutaires ou de gestion soient retenues, comme des garanties pour un accès de tous les maîtres de conférences faisant une carrière complète à la hors-échelle B, le principe d'un déroulement complet d'une carrière sur deux grades jusqu'à la hors-échelle A pour les chargés de recherche, l'abandon d'un projet de mobilité obligatoire pour les conservateurs et conservateurs généraux dirigeant des SCD, des corrections sur le protocole d'attribution de l'éméritat aux directeurs de recherche, l'abandon d'un projet d'entretien préalable obligatoire avec le directeur de composante pour les enseignants-chercheurs candidats à une mutation, une formation initiale à l'enseignement pour tous les maîtres de conférences durant les deux premières années suivant leur recrutement etc.

Elle regrette cependant que des revendications importantes qu'elle a continué de porter pour améliorer davantage les carrières des personnels n'aient pas été satisfaites.

Concernant les assistants ingénieurs, malgré une revendication unanime, la FSU regrette que leur intégration dans les corps d'ingénieurs d'études n'ait pas été opérée à cette occasion de la transposition des mesures du protocole PPCR. C'est un rendez-vous manqué !

La FSU continue notamment de défendre sa revendication de décontingentement des échelons spéciaux qui, parce que ceux-ci procèdent généralement d'une approche fonctionnelle minorant l'investissement dans les missions scientifiques pourtant au cœur des métiers de l'ESR, constituent un facteur d'inéquité au sein des corps concernés.

.../...



Elle poursuit également son combat pour que les reprises d'ancienneté soient les plus favorables aux personnels lorsqu'ils sont recrutés, en particulier pour que soit mis fin au traitement discriminatoire dont sont victimes les chargés de recherche qui, précédemment à leur recrutement dans un EPST, étaient déjà fonctionnaires.

La FSU continue d'affirmer avec détermination que l'éventuel recrutement direct à la hors-classe (HC, grade d'avancement) des chargés de recherche est un non-sens. Cette voie de recrutement au sommet du corps n'est qu'une impasse. A ce niveau de qualification, c'est le recrutement direct dans le corps des directeurs de recherche qui est la solution. Un demi-succès a été obtenu au CTMESR avec l'abandon, par l'administration, des taux dérogatoires qui auraient permis à certains établissements de recruter des chargés de recherche hors classe en quantité supérieure au plafond fixé par le décret statutaire général.

Elle cherche toujours à obtenir des mesures qui concrétisent la reconnaissance du doctorat et permettent la prise en compte de l'entrée tardive dans la carrière. Ces intentions restent à traduire dans les grilles après cet épisode de concertation. En particulier, dès les prochaines rencontres.

La FSU continue de se mobiliser et d'agir à tous les niveaux pour faire aboutir ses revendications avec le souci de gagner encore des avancées pour tous les personnels.

Paris, le 23 février 2017

FSU – Fédération syndicale unitaire – www.fsu.fr

Philippe CASTEL, chargé des relations avec la presse pour la FSU 06 72 53 91 13 / 01 41 63 27 40

SNASUB-FSU – Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques – www.snasub.fr

104 rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas

SNCS-FSU – Syndicat national des chercheurs scientifiques – www.sncs.fr

Campus de Meudon Bellevue – 1, place Aristide Briand – 92195 MEUDON cedex – Tél. : 01 45 07 58 70

SNESUP-FSU – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – www.snesup.fr

78, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 PARIS - Tél.: 01 44 79 96 21 - 06 59 12 69 81 - Courriel : sg@snesup.fr